

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 15 (1944)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Rapport annuel : exercice 1943

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : <b>M. F. REUSSER, Moutier</b> Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : <b>M. R. STEINER, Delémont</b> Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : <b>M. H. FARRON, Delémont</b> Tél. 2 16 57
-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

Compte de chèques postaux : 1Va 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 4.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.  
**Editeur**: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

## RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 1943

**Messieurs,**

L'année 1943 a été pour notre pays et pour notre contrée presque semblable, dans les grandes lignes, à la précédente, sauf que la vie est devenue un peu plus difficile et l'avenir encore plus incertain. Nous nous sommes évidemment rapprochés de la paix, de cette paix tant désirée dans l'horreur des bombardements aériens, les hécatombes des champs de bataille, la misère grandissante de populations entières vouées à l'exode. Mais quand viendra-t-elle ? Quand entendrons-nous le joyeux carillon des cloches annonçant la bonne nouvelle ? Sera-ce cette année, ou en 1945 ou plus tard encore ? Il serait hasardeux de jouer au prophète, mais chaque jour qui passe porte son espoir.

La Suisse, miraculeusement épargnée jusqu'ici, mais prête à se défendre avec la dernière énergie contre quiconque voudrait l'attaquer, confiante dans la valeur de ses soldats, cherche à passer tant bien que mal cette période de malheur. Enfermée dans son enclos, elle connaît aussi les soucis et les peines. Son ravitaillement dépend plus qu'autrefois des saisons favorables, son travail de la bonne volonté des puissances étrangères.

Le Jura, membre de la grande famille helvétique et bernoise, participe dans la même mesure que les autres régions, à tous les contre-coups dérivant de la situation générale. Ses différentes branches d'activité sont tenues, par la force des choses, à se modeler sur celles de l'ensemble du pays.

Quand toute la terre est secouée par une conflagration aussi générale et aussi destructive de richesses que celle qui sévit depuis plus de quatre ans, il est inévitable que toutes les choses nécessaires à la vie se raréfient et que, par conséquent, les stocks disponibles, les matières premières et les produits du travail augmentent de valeur. De nombreux facteurs (pertes et détérioration de marchandises, difficultés de transport, taxes et formalités diverses, frais d'entreposage, etc.), concourent d'ailleurs au renchérissement. La soif du gain inhérente à la nature humaine, le désir de profiter de la conjoncture, les spéculations, renforcent encore cette tendance.

L'augmentation du coût de la vie appelle des ajustements de salaires. Ceux-ci, de nouveau, influencent les prix de revient et l'on finit par tourner toujours plus vite dans un cercle vicieux.

Pour freiner autant que possible la course à la hausse, les autorités fédérales ont institué le contrôle des prix. Celui-ci a rempli son rôle régulateur dans une grande mesure. On se plaint même dans le commerce et l'industrie que, dans certains cas, il est trop rigide et que la marge de bénéfice n'est plus suffisante.

Malgré tout, on peut affirmer que la situation économique a été satisfaisante en 1945. Il est vrai que des signes avant-coureurs de crise se sont fait percevoir dans quelques-unes de nos fabriques et qu'il y a eu ci et là du chômage partiel. Espérons que les circonstances ne s'aggraveront pas avant la fin de la guerre et que le passage à l'économie de paix se fera sans trop d'encombre.

Dans l'industrie de la montre, dans celle des métaux et des machines, il n'y a eu, dans l'ensemble, qu'un très léger fléchissement, malgré la difficulté de maintenir les débouchés à l'étranger. Bien des obstacles ont été surmontés, souvent à l'aide des autorités. Aujourd'hui encore la grosse question du transfert des dollars n'est pas tout à fait au point. Il y a aux Etats-Unis, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres pays, une très grande demande de montres. Mais le gouvernement américain ne permet pas que les dollars ayant servi au paiement des commandes soient convertis en argent suisse, malgré tous les avoirs négociables (or et titres fiduciaires) que nous possédons là-bas et qui sont bloqués, soi-disant pour ne pas favoriser les puissances ennemies. Nos exportations vers l'Allemagne sont également influencées par les mesures de contingentement des Alliés, et pourtant nous avons grand besoin de fer et de charbon. Notre marché extérieur est continuellement à la recherche d'un équilibre qui, quand il est en voie d'être établi, devient aussitôt plus instable qu'avant. Le marché intérieur est encore passablement animé, mais combien de temps cela durera-t-il ? Nous voulons espérer que nos autorités arriveront à faire détendre un peu les mesures de blocus et de contre-blocus. Sans cela, il faudra travailler pour le stock. Les expériences précédentes ont montré ce que valait cette solution. C'est un pis-aller qui n'apporte souvent que des pertes.



Le mois d'août 1945 a vu la nouvelle mise en activité du haut-fourneau de Choindéz. L'excellent fer en grains (pisolithique) de la vallée de Delémont trouve ainsi de nouveau son emploi, de même que d'autres minerais et sous-produits de Suisse. C'est l'énergie électrique qui fournit la chaleur nécessaire, de telle sorte que la consommation du charbon est réduite des deux tiers. Nous saluons avec joie la renaissance de cette industrie. Le haut-fourneau avait été éteint en 1935.

La saison a été favorable à l'agriculture, quoique la sécheresse persistante ait quelque peu nui aux fourrages. Les céréales avaient un aspect superbe. Elles ont cependant mûri trop vite en certains endroits. Dans l'ensemble, le producteur a de quoi être satisfait. Pour les fruits, l'année peut être rangée dans une bonne moyenne, mais le manque d'eau a influencé la conservation de plusieurs variétés. La récolte des pommes de terre a été très bonne partout.

Les grandes déceptions ont été réservées cette fois aux apiculteurs. Les ruches ont rarement été aussi belles qu'au printemps dernier. Les plus grands espoirs étaient permis. Et pourtant les apports de miel ont été presque inexistantes et, à part quelques exceptions, la récolte a été nulle ou insignifiante.

La sylviculture a connu, comme les années précédentes, une période d'exploitation intense, puisque ordre avait été donné aux forestiers de marquer pour l'abatage le double de la quotité ordinaire. On se demande jusqu'à quand la forêt sera en mesure de supporter un pareil effort.

La mise en valeur des terres par le drainage, par des assolements plus fréquents, par des défrichements a été continuée avec succès selon les exigences du plan Wahlen. Des pâturages, des marais ont senti passer le soc de la charrue. Notre agriculture redevient de nouveau, de plus en plus, un des éléments essentiels de notre vie économique.

Les temps troublés amènent presque toujours les peuples à faire un retour sur eux-mêmes. Les problèmes sociaux avancent au premier plan. Nous n'échappons pas à cette règle. On reparle plus que jamais d'assurance-vieillesse, d'allocations familiales, de protection de l'ouvrier, de la noblesse du travail manuel. Nous souhaitons que les épreuves imposées par les tragiques circonstances du temps présent nous conduiront vers un avenir meilleur, fait de justice et de fraternité.

Nous passons, après cette introduction, à l'examen des faits importants de la vie de l'ADIJ, en 1945 :

## I. Organes de l'Association et membres

### In memoriam

Le 29 octobre 1943, on portait à sa dernière demeure le bon et utile citoyen que fut Henri Strahm, député et maire de Cormoret. Il présidait notre commission des questions communales. Grâce à sa grande compétence et à



son autorité incontestée dans le domaine administratif, à ses vastes connaissances et à son intelligence, il a rendu à la cause des communes obérées du Jura les plus précieux services. Nous garderons de lui, de cet ami du peuple, un souvenir ému et reconnaissant.

## 1. Comité et commissions

Le comité s'est vu contraint, vu les raisons invoquées, d'accepter au cours de l'année la démission de M. L. Liengme, vice-président. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte ici pour adresser des remerciements bien sincères à celui qui, pendant de nombreuses années, nous a soutenus de ses conseils, nous a fait profiter de son esprit pondéré et qui s'est mis avec fidélité au service de notre idéal.

Feu M. F. Degoumois, a été remplacé par M. H. Born, maire de Moutier, auquel nous souhaitons encore une cordiale bienvenue. Nul doute qu'il saura, comme son prédécesseur, travailler à l'avancement de la cause qui nous est chère.

Le comité comprend les personnes suivantes :

- Président* : M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.  
*Vice-président* : M. V. Henry, préfet, Porrentruy.  
*Secrétaire* : M. R. Steiner, directeur, Delémont.  
*Caissier* : M. H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.  
*Membres* : M. P. Billieux, procureur, Porrentruy.  
 M. W. Brandt, directeur, Reconvilier.  
 M. H. Born, maire, Moutier.  
 M. J. Galley, conseiller, Bienne.  
 M. A. Grimaitre, publiciste, Saignelégier.  
 M. M. Henry, conseiller, Porrentruy.  
 M. P. Maillat, inspecteur forestier, Delémont.  
 M. A. Oettinger, Verkehrsverein, Bâle.  
 M. W. Reymond, maire, St-Imier.  
 M. Dr G. Riat, président de Pro Jura, Delémont.  
 M. O. Schmitz, conseiller, Granges (Sol.).  
 M. A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.

Les présidents des commissions spéciales sont :

- Commission pour la protection de la nature* : M. le Dr Baumgartner, Delémont.  
*Commission des questions forestières* : M. P. Maillat, Delémont.  
*Commission des questions communales* : † M. H. Strahm, Cormoret.  
*Commission scientifique* : M. L. Lièvre, Porrentruy.  
*Commission du « Heimatschutz »* : M. F. Reusser, Moutier.  
*Commission du tourisme pédestre* : M. R. Steiner, Delémont.

## 2. Membres

De nouvelles forces sont venues, en 1943, se joindre aux anciennes. Le temps n'est pas éloigné où l'A.D.I.J. aura des membres dans toutes les localités du Jura.

Le comité est heureux de l'intérêt croissant qui se manifeste dans tous les milieux de la population, pour notre association, fondée il y a bientôt vingt ans. C'est pour lui un précieux encouragement à persévérer dans la réalisation

de son programme et à continuer de défendre, dans la mesure de ses moyens, les intérêts généraux et vitaux de la terre jurassienne.

Si nous saluons avec plaisir l'arrivée de nouveaux adhérents, nous n'avons garde d'oublier les anciens et de leur adresser l'expression de notre gratitude. Beaucoup nous soutiennent depuis de longues années dans nos efforts.

Voici quels étaient nos effectifs au 31 décembre 1943 :

- 78 (64) communes municipales et bourgeoises.
- 22 (21) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique.
- 8 (8) compagnies de chemin de fer et funiculaires.
- 99 (93) entreprises industrielles et commerciales.
- 338 (317) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses concernent l'année précédente.

Nous n'avons eu à enregistrer, en regard de nombreuses admissions, que 6 démissions.

## II. Administration générale

### 1. Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 19 juin 1943, à Delémont. Environ 70 membres avaient répondu à l'appel du comité.

Une aimable réception, organisée par la Municipalité de Delémont, attendaient les participants à l'Hôtel de ville, rénové avec un goût parfait. M. le maire Riat offre le verre de l'amitié avec un vin clair et pétillant provenant des treilles du château des Princes évêques. Ses paroles de bienvenues et ses réminiscences du passé d'une vieille cité sont empreintes de la plus grande cordialité et sont accueillies avec une vive sympathie. Aussi est-ce une tâche agréable pour le président d'adresser à M. le maire et à la commune de Delémont tout entière, de vifs remerciements pour l'honneur qui est fait à l'A.D.I.J.

En ouvrant l'assemblée, le président salue les hôtes qui ont bien voulu répondre à notre invitation : MM. Gafner et Mückli, conseillers d'Etat, MM. Billieux et Vuille, conseillers nationaux, MM. Chavannes et Odiet, députés, M. le préfet Graf, MM. Riat et Peter, représentants de la Municipalité, MM. Martella et Helg, délégués de la Bourgeoisie de Delémont, M. le Dr Jenny, secrétaire du Département de l'Intérieur de Bâle, M. Oettinger, secrétaire du Verkehrsverein de Bâle, M. le Dr Keller, de la Chambre de commerce de Bâle, M. le Dr Riat, président, et M. Schweingruber, représentants de Pro Jura, M. Rebetez, président central de la Société jurassienne d'Emulation, ainsi que les représentants de la presse.

Le président souligne les bonnes relations qu'entretient l'A.D.I.J. avec Bâle, son Verkehrsverein, la Chambre de commerce, les excellents rapports qui existent aussi avec les associations sœurs du Jura, Pro Jura et Emulation. Il saisit l'occasion pour rappeler les débuts et le développement de l'A.D.I.J. qui défend de toutes ses forces la place du Jura dans le canton et dans la Confédération.

Les affaires administratives (procès-verbal, rapport et comptes annuels, budget, réélection du comité, nomination des vérificateurs de comptes, programme d'activité) sont rapidement liquidées.

Puis M. le conseiller d'Etat Gafner nous parle, dans la deuxième partie constituée en assemblée publique, du problème de la lutte contre le chômage.



Cette belle conférence ayant paru dans le Bulletin, nous nous abstenons de la commenter ici. Le président remercie l'orateur de son magistral exposé. La reconnaissance de l'assemblée va aussi au gouvernement bernois qui, par la bouche de M. Gafner, se déclare prêt à faire tout son devoir pour réaliser dans les meilleures conditions possibles la lutte contre le chômage.

## 2. Séances

Le comité a tenu 5 séances au cours de l'année et le bureau directeur s'est réuni 16 fois. Le nombre de ces réunions montre que la besogne n'a pas manqué. Celle-ci est résumée en 51 pages de procès-verbaux, grand format.

Les commissions ont fait preuve également d'une activité réjouissante, ainsi que le témoignent les différents rapports que l'on trouvera plus loin.

Des conférences spéciales ont eu lieu :

à *Delémont*, avec les intéressés aux chemins de fer jurassiens privés pour l'examen des projets d'horaire ;

avec des personnalités du monde paysan pour discuter les propositions de la Société cantonale bernoise d'économie et d'utilité publique ;

à *Berne*, avec les dirigeants de cette dernière organisation.

L'A.D.I.J. a, en outre, été représentée par des délégations à de nombreuses manifestations diverses.

## 3. Relations avec d'autres groupements

Nos relations ont continué à être des plus cordiales avec les groupements suivants :

*Société jurassienne d'Emulation,*

*« Pro Jura », Société jurassienne de développement,*

*Verkehrsverein de Bâle,*

*Chambre de commerce de Bâle,*

*Société pour la protection des rives du lac de Biemme,*

*Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,*

*Société neuchâteloise des sciences naturelles.*

Une prise de contact provoquée par le comité de la Société cantonale bernoise d'économie et d'utilité publique a montré l'intérêt que suscite notre travail dans l'ancien canton et a jeté les bases d'une collaboration qui, nous l'espérons, deviendra très étroite et sera bien accueillie par les milieux intéressés jurassiens.

Notre association est membre des organisations mentionnées ci-après :

*Loterie cantonale « Seva »,*

*Fédération des sociétés du Pied du Jura,*

*Association cantonale des propriétaires de forêts,*

*Section bernoise du Cartel suisse de tourisme pédestre,*

*Commission cantonale pour la protection de la nature,*

*Ligue suisse du Heimatschutz.*

Ces affiliations et ces bonnes relations constituent des éléments précieux dans la vie et le développement de l'A.D.I.J. Nous exprimons à tous les groupements précités notre gratitude pour l'aide et l'appui qu'ils nous donnent.



#### 4. Bulletin « Les Intérêts du Jura »

Lorsque nous avons publié les premiers numéros du « Bulletin », des personnes bien intentionnées certes, mais sceptiques, nous disaient : « Votre entreprise est vouée à l'insuccès. Aucun périodique jurassien n'a pu tenir bien longtemps. Dans six mois, votre publication cessera de paraître. » Il y a de cela bientôt 14 ans et le « Bulletin » a vécu, il vit encore. Bien mieux, il s'est développé et au lieu de paraître 6 fois par année comme à l'origine, il parvient 12 fois aux membres et aux abonnés. La raison de cette vitalité ? Nous l'attribuons à ses débuts modestes, proportionnés aux ressources et aux possibilités. Ce n'est que peu à peu, après une première consolidation, que l'on s'est décidé à augmenter les numéros annuels à huit, puis à douze. Le comité espère que ce nombre pourra être maintenu.

Nous comptons cependant encore sur l'augmentation du nombre des abonnés. Tous les lecteurs, réguliers ou occasionnels, devraient se dire qu'il vaut la peine de faire un geste et un effort en faveur du seul et unique périodique jurassien qui paraisse actuellement et depuis si longtemps.

Les 12 numéros du « Bulletin » de 1943 forment un volume de 212 pages de texte. Le nombre total des exemplaires imprimés atteint le chiffre de 14.800.

La matière est toujours très abondante et certains articles doivent attendre plusieurs mois avant qu'ils puissent être imprimés. La commission de rédaction veille à ce que les études acceptées soient intéressantes, variées et bien documentées. Une attention toute spéciale est vouée à l'illustration.

Des entreprises industrielles, commerciales et autres, veulent bien nous soutenir par des ordres d'annonces. La partie publicitaire du « Bulletin » devient d'ailleurs de mois en mois plus intéressante pour elles, le cercle des lecteurs s'étendant toujours davantage. Nous remercions sincèrement les annonceurs de leur appui.

Notre but est d'arriver à ce que notre organe serve toujours plus de lien entre le comité et les membres de l'A.D.I.J. et aussi à créer une sorte de solidarité, de communauté d'intérêts au sein de l'association. Il doit permettre aux Jurassiens disséminés dans toutes les parties de la Suisse de maintenir des attaches avec les lieux de leur enfance. Tous nos adhérents peuvent utiliser nos colonnes et nous espérons qu'ils feront à l'avenir usage de cette faculté plus que par le passé.

#### 5. Finances

La situation financière de l'Association peut paraître excessive et l'on pourrait peut-être nous accuser de thésauriser, pourtant elle se justifie à cause de l'effort de recrutement de nouveaux membres accompli par le Secrétariat et par la qualité du « Bulletin » qui fait œuvre utile par son côté intellectuel et instructif, belle image des domaines variés auxquels touche l'activité de l'A. D. I. J.

Avant de commenter le résultat financier, permettez-nous une nouvelle fois d'exprimer le vœu que notre compte de chèques soit mieux utilisé. Il est extraordinaire de constater que de nombreux sociétaires ne connaissent pas d'un exercice à l'autre le montant de leur cotisation. Nous rappelons que le chiffre minimal de cotisation est de Fr. 5.— pour un membre individuel tandis qu'il est de Fr. 20.— pour les communes, sociétés ou associations.

Lors de la parution du premier fascicule annuel, nous encartons un bulletin de versement. Or, ce bulletin est employé en général par quelques 120

à 150 sociétaires. En 1943, nous avons mis à la poste 358 remboursements représentant un montant global de Fr. 5519,90. C'est un travail qui pourrait être évité si chaque sociétaire prenait la peine d'user du moyen simple mis à sa disposition. Seuls, après recharges, sont restés en souffrance pour l'exercice écoulé 2 cotisations représentant un montant de Fr. 25.—.

Le « Bulletin » ne peut pas vivre par lui-même. Le prix modique de l'abonnement en fait un des journaux les meilleurs marchés du Jura. Le prix exceptionnel de l'abonnement doit être augmenté. Les factures pour publicité rentrent normalement. Nous en sommes reconnaissants aux maisons qui favorisent notre organe de leurs ordres.

Au 31.12.43 la fortune de l'Association s'élevait à Fr. 46.988,64 soit disponibilités : Caisse Fr. 53,23, Compte de chèques Fr. 5790,36, Dépôts Fr. 6427,75 ; Fonds de réserve Fr. 33.966,30 ; Mobilier Fr. 1.— ; Titres Fr. 500.— ; Avance au secrétariat Fr. 250.—.

L'exercice écoulé boucle donc de façon satisfaisante. Les recettes se sont élevées à Fr. 22.633,52 et les dépenses à Fr. 12.823,40.

Les comptes du « Bulletin » avec Fr. 7747,80 aux dépenses et Fr. 6182,27 aux recettes bouclent par un déficit de Fr. 1565,53. Si nous tenons compte que la cotisation donne droit à la gratuité du « Bulletin », il est évident que cette différence est largement couverte.

Notre compte Seva reste géré par la Banque Cantonale de Berne, sur compte bloqué.

Cette année-ci nous avons bénéficié des Seva XVIII et XXIV. C'est avec ce compte que nous soutenons les efforts de nos Commissions spéciales.

Nous rappelons à nos membres que l'emploi du compte Seva dépend de l'autorisation du Conseil-exécutif.

Il y a donc une grande différence entre le compte A.D.I.J. et le compte Seva. Le premier est celui du ménage interne de l'Association, tandis que l'autre ne peut être utilisé qu'au mieux des intérêts du Jura, sous le patronage du Gouvernement.

### III. Activité

#### 1. Affaires ferroviaires

Cette rubrique occupe toujours la première place de ce chapitre résumant l'activité annuelle des divers organes de l'association. C'est qu'une des raisons principales qui a présidé à la fondation de notre mouvement réside dans le maintien et le développement des voies de communication traversant le Jura bernois. Pendant un certain temps, dans les années qui ont suivi la guerre précédente, les C.F.F. avaient une tendance marquée à négliger nos artères ferroviaires de transit. Les communications locales se ressentaient aussi de ce manque de compréhension pour les besoins de nos vallées fortement industrialisées. Il a fallu lutter pour améliorer les horaires, pour obtenir l'électrification de nos lignes, pour le doublement des voies et pour un meilleur équipement technique. L'esprit des hautes sphères ferroviaires a changé, de grands progrès ont été réalisés et nous en remercions les organes dirigeants des C.F.F. Tout n'est cependant pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes et le conflit actuel a de nouveau amené des entraves au trafic des voyageurs. Des trains ont été supprimés par suite du manque de courant électrique, mais n'ont pas été rétablis après l'élimination de la cause de la mesure restrictive.



Les demandes d'amélioration de l'horaire que nous avons présentées ces derniers temps n'ont été prises en considération que dans une faible proportion, avec, comme prétexte, que les circonstances extraordinaires actuelles ne le permettaient pas. Or, jamais le nombre des voyageurs n'a été aussi grand et il semble, qu'en prévision de la concurrence automobile qui reviendra un jour, les chemins de fer devraient faire la preuve de leur volonté bien arrêtée de retenir la clientèle.

Une concession importante a cependant été accordée pour le prochain horaire. Les trains directs légers 210 et 215 du milieu de la journée, Bâle-Lausanne-Bâle, via Delémont, circuleront de nouveau. Nous renvoyons nos membres aux observations que nous faisons à ce sujet dans notre dernier rapport annuel. Les voyageurs de Porrentruy pourront donc dorénavant se rendre à Berne pour le début de l'après-midi en partant à 11.20 heures, au lieu de 10.03 heures.

Ce geste bienveillant ne saurait pourtant pas nous faire renoncer à nos autres revendications qui toutes sont justifiées.

L'éboulement du tunnel de La Croix (voir à ce sujet notre Bulletin spécial) nous a amené à intervenir à plusieurs reprises en faveur de l'amélioration des communications par auto-cars avec l'Ajoie. Nous relevons avec plaisir que les C.F.F., particulièrement la Direction du 1<sup>er</sup> arrondissement, ont fait leur possible pour donner une suite favorable aux vœux présentés et pour réduire les inconvénients ayant résulté de l'interruption du trafic ferroviaire.

C'est avec plaisir que nous avons appris que le doublement de la ligne Choindoz-Moutier figurait au premier rang des travaux à effectuer en cas de chômage, que les feuilles de soumission étaient prêtes à être remises aux entrepreneurs et que les terrains nécessaires étaient achetés ou en voie d'être expropriés.

Des démarches ont été faites, malheureusement sans succès, pour que de petites salles d'attente chauffables soient érigées sur les quais de la gare de Moutier.

Nous avons aussi demandé la construction de passages sous-voies à la gare de Granges-Nord, ainsi que l'abolition des surtaxes de tunnel sur le tronçon Moutier-Granges.

La réorganisation des chemins de fer privés du Jura bernois a fait l'objet de diverses discussions et d'intéressantes suggestions ont été présentées. Nous n'avons cependant pas voulu, pour le moment, intervenir auprès des autorités fédérales, pour ne pas entraver le travail des conseils d'administration responsables.

## 2. Routes

Le plan Zipfel prévoit l'aménagement de l'artère routière Boncourt-Bienne avec élargissement de la chaussée et certaines corrections. Les études sont en cours. La Chaux-de-Fonds demande que la route du Vallon de Saint-Imier soit incluse dans ces travaux, mais le comité d'initiative n'a pas fait appel à notre concours.

Nous avons décidé de suivre cette question avec intérêt et de nous préoccuper aussi de la route de Bâle à Delémont, dont on ne parle pas, de même que d'autres voies de pénétration jurassiennes.



A la requête de M. Fromaigeat, instituteur à La Chaux, le comité a décidé de mettre à l'étude, en collaboration avec les communes intéressées, la construction d'une route La Chaux-Le Cernil, en bordure de la grande tourbière, pour améliorer les communications avec Tramelan.

Une requête motivée a été envoyée à la Direction cantonale des travaux publics en vue de régler de façon plus équitable le déblaiement des neiges. Cette affaire est encore en suspens.

### 3. Mémoire au gouvernement bernois

Répondant à une suggestion du président du gouvernement et en vue d'une conférence devant réunir les Directions cantonales intéressées et les délégués des trois grandes associations jurassiennes pour discuter des problèmes importants intéressant notre région, nous avons adressé à l'autorité exécutive du canton, un mémoire qui porte la date du 4 juin 1943. Ce document ayant été publié dans le « Bulletin », nous nous abstenons de le commenter. Jusqu'à ce jour, l'entrevue projetée n'a pas eu lieu et nous devons remettre à plus tard le privilège de renseigner nos membres sur la suite donnée aux questions soulevées.

### 4. Protection de la nature

(Rapport présenté par le président de la Commission  
M. le Dr R. Baumgartner, à Delémont)

La Commission s'est réunie deux fois au cours de l'année 1943. Elle a la profonde satisfaction de pouvoir signaler, dans le présent rapport, un progrès réjouissant vers la réalisation d'un projet qui l'a préoccupée depuis sa fondation, et qui fut soulevé il y a une trentaine d'années dans le Jura : la mise sous protection de l'Etang de la Gruyère. Grâce à nos efforts, sans cesse renouvelés, puis soutenus efficacement par la Commission cantonale pour la protection de la nature, par la Ligue suisse pour la protection de la nature et par la Société pour l'Etang de la Gruyère, cet objet a été placé sous la protection provisoire de l'Etat, par décision du Conseil-exécutif du 12 mars 1943, et inscrit au registre foncier sous la dénomination « Etang et tourbière de la Gruyère ; monument naturel provisoirement protégé par l'Etat ». La réserve comprend le territoire de l'étang, la tourbière et les pâturages et forêts environnants. Ce qu'est l'Etang de la Gruyère, M. le Dr Joray, membre de notre Commission, l'a exposé d'une manière éloquente dans le numéro richement illustré de février 1943 du bulletin « Les intérêts du Jura ». (L'A. D.I.J. a fait procéder à un tirage à part de ce numéro). Nous renvoyons en outre tous ceux qui s'intéressent à cet objet, à la remarquable thèse de doctorat de M. Joray : « L'Etang de la Gruyère, étude pollénoanalytique et stratigraphique de la tourbière », publiée en 1942, et dont nous citons ici la conclusion : « Le canton de Berne possède l'une des plus belles tourbières de la chaîne du Jura, aussi riche et mieux conservée que les autres. Il se doit de la mettre sans tarder sous protection. Pour des raisons scientifiques et esthétiques, c'est un devoir de patriotisme que d'assurer l'existence de ce peuplement de survivance glaciaire. Les communes propriétaires ont le devoir de transmettre intact, aux générations futures, un aussi riche héritage. »

*Blocs erratiques.* Le bloc erratique de la ferme de Jobert (commune d'Orvin) a été déclaré définitivement monument naturel par le Conseil-exécutif, et inscrit au registre foncier sous la désignation « Bloc erratique, Gneiss d'Arolla, Ferme de Jobert, monument naturel protégé par l'Etat. »

En outre le groupe de blocs erratiques de « Pré la Patte, sur Montoz », a également été déclaré définitivement monument naturel et inscrit au registre foncier sous la dénomination « Groupe de huit blocs erratiques, Arkésine, Pré la Patte, monument naturel protégé par l'Etat ».

Des travaux tendant à faire placer sous protection d'autres témoins de l'époque glaciaire sont en cours, avec de bonnes perspectives de réalisation.

*Epicéa vergé des Prés d'Orvin.* Un exemplaire remarquable d'Epicéa vergé (*Picea virgata*), un arbre rare, d'un très grand intérêt tant pour le profane que pour le botaniste, a fait l'objet des délibérations de la Commission. Les travaux pour la mise sous protection sont déjà avancés. Le propriétaire de cet arbre a manifesté une compréhension louable vis-à-vis de nos efforts, et nous espérons pouvoir annoncer la mise sous protection définitive dans notre prochain rapport annuel.

Signalons encore que nous avons été appelés à donner notre avis sur le projet de canalisation de l'Allaine en amont de Porrentruy, ainsi que sur deux projets de construction d'une usine électrique sur la Birse, en amont de Grellingue.

Notre commission fut représentée à l'Assemblée générale de l'association du Parc jurassien de la Combe-Grède, dont elle suit les travaux avec un grand intérêt, ainsi qu'aux deux Conférences cantonales pour la protection de la nature, à Berne.

La Commission se propose de publier dans le « Bulletin » de l'A.D.I.J. une liste complète de tous les objets protégés dans le Jura.

## 5. Commission du tourisme pédestre

*Rapport présenté par le président de la commission,  
M. R. Steiner, Delémont*

L'activité de la Commission du tourisme pédestre a subi en 1943 un ralentissement, dont les causes sont de deux sortes : d'une part les circonstances extérieures, c'est-à-dire la mobilisation constante d'une partie de nos collaborateurs et les restrictions imposées au tourisme par les nécessités supérieures de la défense nationale. D'autre part nous n'avons pu engager d'instituteurs sans place comme ce fut le cas les années passées. Les pourparlers entamés avec Pro Jura, dans le but de transformer notre commission en une commission mixte de l'A.D.I.J. et de Pro Jura, pourparlers qui n'ont pas encore abouti, ont aussi un peu freiné notre activité.

Indépendamment de la transformation envisagée avec Pro Jura, la commission a dû adapter sa composition aux besoins nouveaux, en s'augmentant de chefs de district, un par district touristique, responsable des travaux entrepris dans les 5 districts touristiques du Jura. En outre, elle a dû renoncer aux services de M. le Dr Wilhelm, préfet, remplacé par M. Zimmermann, secrétaire de préfecture, Saignelégier. Elle s'est adjoint M. Jaeger, Bienne, et a accepté la démission de M. Monnat, instituteur, Les Pommerats.

La commission s'est réunie une seule fois en 1943 et son bureau 5 fois. Les discussions et travaux de la commission peuvent se résumer ainsi :

1. *Limites du rayon d'activité de la Commission jurassienne* : D'entente avec la Section bernoise et les Sections soleuroise et bâloise, les limites du secteur d'activité de la commission jurassienne ont été fixées à l'Est :



a) avec la section bâloise : Klösterli, route Klösterli-Kleinlützel-Laufon, route cantonale Laufon-Zwingen, route cantonale Zwingen-Brislach-Breitenbach-Büsserach-Erschwil, Greierli, frontière cantonale, La Scheulte ;

b) avec la section soleuroise : La Scheulte-Gänsbrunnen-Bürenberg.

2. *Régions touristiques jurassiennes* : Le territoire cantonal bernois a été réparti en 20 districts touristiques, dont 5 pour le Jura bernois. Les limites des régions n'ont pas été confondues avec les limites des districts politiques ou des communes ; elles ont été fixées de telle sorte que chaque région touristique constitue une unité géographique. Le plus souvent ce sont des voies ferrées et des routes ou des crêtes qui forment limites. Voici les limites des 5 régions jurassiennes :

### **Région de Chasseral**

*Limites* : la voie ferrée Bienne-La Neuveville, la frontière cantonale de La Neuveville aux Convers, la voie ferrée de la halte du Creux à Bienne, par St-Imier-Sonceboz-Reuchenette.

### **Région de Moutier**

*Limites* : la frontière cantonale de La Scheulte à Bürenberg par Gänsbrunnen, la route de Reuchenette à Tavannes par Sonceboz, la route Tavannes-Bellelay-Le Pichoux-Glovelier, la voie ferrée de Glovelier à Courtételle, la route Courtételle-Courrendlin-La Scheulte.

3 *sous-secteurs* : Raimeux  
Moron-Montagne de Moutier  
Montoz-Graitery.

### **Région des Franches-Montagnes**

*Limites* : La route Glovelier-Le Pichoux-Bellelay-Tavannes, la voie ferrée Tavannes-Sonceboz-St-Imier-Halte du Creux, la frontière cantonale Halte du Creux-Biaufond, la frontière nationale Biaufond-Ocourt, le Doubs de Ocourt à St-Ursanne, la voie ferrée de St-Ursanne à Glovelier.

3 *sous-secteurs* : Franches-Montagnes-Nord  
Franches-Montagnes-Centre  
Franches-Montagnes-Sud

### **Région de Delémont-Laufon**

*Limites* : la route Klösterli-Kleinlützel-Laufon-Zwingen-Brislach-Breitenbach-Büsserach-Erschwil, la frontière cantonale Greierli-La Scheulte, la route La Scheulte-Courrendlin-Courtételle, la voie ferrée Courtételle-Glovelier-Saint-Ursanne, la route St-Ursanne-Les Rangiers, la ligne de crête Les Rangiers-Lucelle, la frontière nationale Lucelle-Klösterli.

3 *sous-secteurs* : Laufonnais  
Delémont  
Haute-Borne

### **Région de l'Ajoie**

*Limite* : Lucelle, ligne de crête Lucelle-Les Rangiers, la route Les Rangiers-St-Ursanne, le Doubs St-Ursanne-Ocourt, la frontière du pays de La Motte à Lucelle.

2 *sous-secteurs* : Ajoie-Est  
Ajoie-Ouest



3. *Chefs de district* : Nous avons pu nous assurer les collaborateurs suivants :

<b>Régions :</b>	<b>Chefs de district :</b>
Chasseral	M. Stalder, maître secondaire, La Neuveville
Moutier	M. Streuli, Ing., Choindez
Delémont-Laufon	M. Farron, Ing. for., Delémont
Franches-Montagnes-Centre et Nord	M. Zimmermann, secrétaire de préfecture, Saignelégier
Franches-Montagnes-Sud	M. Vuilleumier, inst., Tramelan
Ajoie	M. Lapaire, prof., Porrentruy

4. *Instituteurs sans place* : En 1943, aucun instituteur sans place n'a pu être engagé pour l'exécution de travaux dans le terrain ou la rédaction de monographies. Nous nous en réjouissons, puisqu'ils ont trouvé de l'occupation et des places. Ils peuvent cependant toujours s'annoncer auprès de nous s'ils sont sans travail.

5. *Région Chasseral* : Le plan du réseau des chemins de tourisme pédestre de cette région a été définitivement arrêté. Il sera publié dans un prochain bulletin. Il a servi de modèle dans des cours organisés par la Section bernoise et pourra être utilisé comme plan type.

6. *Construction de chemins* : Deux projets ont été soumis à la Section cantonale :

a) un tronçon de raccordement du chemin des vignes entre Tüscherz et Wingreis,

b) un tronçon de raccordement entre Evilard et Lamboing.

7. *Tableaux d'orientation* : La mise au point des tableaux d'orientation à placer dans les gares est en plein travail pour la région des Franches-Montagnes.

Pour terminer, nous félicitons notre chef technique, M. W. Zeugin, technicien à Delémont, qui a été appelé aux fonctions de chef technique de l'Association suisse de tourisme pédestre et qui continuera à assurer encore ses fonctions au sein de notre commission. C'est une belle distinction pour M. Zeugin, dont les compétences et le grand dévouement ont trouvé une juste récompense, et nous nous en réjouissons tous.

Nous espérons accomplir en 1944 un programme de travaux plus chargé qu'en 1943 et quand un jour la paix sera revenue, nous espérons bien avoir nos tiroirs pleins de projets à réaliser dans le terrain : mise en place des beaux indicateurs jaunes, mise en place des magnifiques tableaux d'orientation dans les gares, publication de cartes touristiques.

## 6. Commission scientifique

*Rapport présenté par le président de la Commission,  
M. Lucien Lièvre, Porrentruy, et ses collègues*

La Commission a tenu deux séances générales le 19.4.43 et le 7.10.43, à Delémont, au cours desquelles elle a fixé les buts de son activité pendant l'exercice en cours et arrêté les détails de son budget. L'agencement de nos laboratoires de recherches et d'essais étant au point, mais les locaux promis par la Municipalité de Porrentruy pour les abriter, toujours occupés, ils demeurèrent provisoirement encore à l'École cantonale de Porrentruy.

*Recherches de matières minérales dans le Jura.* Notre président qui s'occupe depuis de nombreuses années de la recherche de gisements minéraux en Ajoie s'est appliqué spécialement à la prospection des schistes bitumineux du Lias dont on ne connaissait, jusqu'à présent, qu'un affleurement, difficilement accessible, dans la région de Cornol. Ces prospections ont eu lieu avec l'obligeant concours de M. l'ingénieur en chef Peter, membre de notre commission.

Elles ont conduit à l'identification de puissants gisements qui s'étendent sur une distance de cinq kilomètres environ et dont l'épaisseur moyenne est supérieure à 15 mètres. L'exploitation de ces schistes serait très facile, car ils affleurent partout et sont situés à proximité de chemins et voies de communication nombreuses.

Des analyses minutieuses ont été faites par différents procédés; des essais d'utilisation de ces matériaux à plusieurs usages sont en cours. Il est encore prématuré de donner des détails précis sur les résultats atteints à ce jour, mais on aura une idée de l'importance des gisements identifiés par le professeur Lièvre en disant qu'ils constituent une masse de matériaux bitumineux, exploitables en carrière, de plus de 5 millions de tonnes. Seules, les huiles minérales contenues dans ces schistes, évaluées au minimum du pourcentage des analyses, représentent une valeur actuelle de plus de 250 millions de francs suisses.

Les gens qui prétendent que le Jura est bien pauvre en matières minérales pourront, en présence de ces chiffres, réformer leur jugement et soutenir les efforts de ceux qui travaillent à démontrer le contraire.

La présence de ces schistes et l'horizon géologique qu'ils ont permis de fixer avec une grande sûreté permettront au président de la commission scientifique de poursuivre ses recherches concernant d'autres minéraux plus précieux encore pour notre économie nationale.

*Analyse des sols.* M. le Professeur Ed. Guéniat fera dans un prochain numéro du « Bulletin » de l'A.D.I.J. l'exposé détaillé de ses recherches. Il nous donne simplement ci-après un aperçu succinct du résultat de ses premiers travaux.

*Analyse agrolologique d'un profil dans la vallée de l'Allaine.* J'ai terminé l'analyse agrolologique d'un profil pris dans la vallée de l'Allaine, en amont de Porrentruy, non loin des bains publics.

Ont été déterminés :

le squelette du sol, la teneur en argile, limon, sable, la réaction (PH) et la teneur en carbonates, pour 10 échantillons prélevés de 0 à 2 m. 90. Le profil va jusqu'à la roche.

Dans l'ensemble, on peut dire qu'une couche de 1 m. 30 d'un fin limon repose sur une couche de gravier grossier. Celui-ci est relié par une marne argileuse pouvant contenir jusqu'à 59 % d'argile. Tout le long du profil la teneur en carbonates est élevée (sauf dans une faible couche de 20 cm. d'épaisseur, environ). Dans l'ensemble, elle s'élève à 20 à 30 %. Le sol étudié est nettement basique.

Nous sommes en présence d'un *sol marneux typique* (Lehmboden). On connaît les éminentes qualités agrolologiques de ces sols. Je prépare un rapport détaillé sur ce profil.

Dans l'espoir de pouvoir caractériser aussi cette terre biologiquement, j'y ai récolté de très nombreux insectes, larves, nématodes, etc.

*Hydrographie et hydrologie.* Il a été décidé d'organiser une étude systématique de l'hydrologie et de l'hydrographie du Jura, en vue de l'utilisation



des eaux de notre pays, tant sous le rapport de l'alimentation de ses différentes régions, et de leur hygiène générale, que sous celui de leur utilisation rationnelle à la production d'énergie, à l'irrigation, à l'amélioration des cultures, etc.

En relation avec cette étude, le professeur Lièvre a continué ses recherches sur les eaux souterraines et sur les eaux de fond de l'Ajoie. Les faits mis en évidence par la découverte de la rivière souterraine de la Haute-Ajoie et le dessèchement graduel de cette région ont permis d'orienter le groupe des 11 communes de la partie ouest du district de Porrentruy vers l'utilisation de l'eau de fond de la vallée inférieure de l'Allaine afin de leur assurer une alimentation en eau réellement suffisante.

Un syndicat s'est constitué pour conduire cette œuvre à chef.

*Géologie de la région du Tunnel de « La Croix ».* L'effondrement du tunnel de « La Croix », ses causes et ses conséquences ont fait l'objet d'études de la part de nos membres. Entre autres, M. le Dr Liechti, professeur à l'École normale de Porrentruy, a publié dans notre « Bulletin » un article très bien documenté sur la géologie du Mont-Terrible dans les parages du tunnel. M. Lièvre s'est vivement élevé contre le remplissage du puits du « Pichoux » qui constituait une cheminée d'accès au tunnel et permettait — si elle eût été maintenue propre — d'y exercer une efficace surveillance.

*Archéologie. Préhistoire.* Les fouilles exécutées dans la Grotte de Ste-Colombe à Undervelier ont fait l'objet d'une publication dans le « Bulletin » de l'A.D.I.J., sous la signature de M. le Dr F.-Ed. Koby qui a pu tirer des trouvailles faites en cet endroit d'intéressantes conclusions quant à la faune de nos régions aux temps très reculés de la préhistoire. De nouvelles fouilles sont envisagées dans la région des cavernes d'Undervelier.

Dans une communication à la « Société suisse de paléontologie », M. Koby a exposé la contemporanéité de l'ours des casernes et de l'ours brun dans le Jura, thèse étayée par les découvertes d'ossements d'ours bruns dans les mêmes couches que celles à *ursus spaeleus*

*Route romaine de « Sur la Croix ».* Le beau tronçon mis à découvert et soigneusement déblayé par M. Theubet a reçu la visite de nombreux curieux et aussi de plusieurs spécialistes d'archéologie romaine. Nous continuerons la désobstruction d'autres portions de cette voie payenne dans le courant de cette année. Nous procéderons également à l'ouverture d'un tumulus signalé par M. le Dr Perronne et du vieux puits retrouvé par M. Lièvre au voisinage immédiat de cette voie qui assurait la communication de l'Ajoie et de l'Alsace avec la vallée du Doubs.

*Fouilles de Grandfontaine.* La restauration de l'antique fontaine de ce village ayant rendu nécessaire le creusage de profonds fossés, on mit à jour, au cours de ces travaux, de grandes quantités d'os, appartenant à des espèces domestiques, mais de taille nettement inférieure à celle des représentants actuels de ces espèces. D'ailleurs, ces ossements présentaient la patine des palaffites : M. le Dr Ed. Koby, notre collègue, estime que cette trouvaille est en relation avec un établissement humain qui peut se placer chronologiquement du néolithique au gallo-romain. Il sera intéressant d'étudier les relations qui pourraient exister entre ce peuplement et les établissements humains identifiés à proximité, en zone française, sur les bords du *Gland* et de la *Doue*.

*Tourbières.* L'exploitation intensive des tourbières du Plateau franc-montagnard est l'objet d'observations scientifiques très serrées de nos collègues MM. Dr René Baumgartner et Dr Marcel Joray qui s'efforcent de sauve-



garder ces réserves précieuses témoignant de l'évolution millénaire de la flore de cette région. Ils sont chargés de l'étude des moyens à adopter pour assurer la reconstitution des tourbières surexploitées.

*Travaux de laboratoire.* Nos laboratoires, installés à l'Ecole cantonale de Porrentruy, dans le cabinet de physique, aménagé sur les plans de M. le professeur Keller, sont à la disposition de tous nos membres. MM. D<sup>r</sup> Guéniat et Keller y exécutent actuellement différentes analyses intéressant la constitution de notre sol jurassien.

*Activités diverses.* La commission scientifique a été chargée de recevoir les membres de la *Société suisse de géographie* en tournée dans le Jura. Elle a fait visiter aux membres du bureau de l'A.D.I.J. les travaux en cours aux gisements de schistes bitumeux du Mont-Terrible et à la *voie romaine* de « Sur la Croix ». Son président a été appelé à donner plusieurs conférences sur les conditions hydrologiques de nos régions karstiques et sur les possibilités d'alimentation en *eau de fond* de nombreuses localités, défavorablement situées.

Plusieurs de nos membres préparent des travaux qui paraîtront sous peu dans le « Bulletin » de l'A.D.I.J.

## 7. Commission des questions communales

*présidée par feu M. Henri Strahm, à Cormoret*

Le décès prématuré du président a interrompu momentanément les travaux de cette commission.

Nous donnons ci-après un résumé des questions soulevées à la séance qui a eu lieu à Sonceboz, le 18 janvier 1943.

*Aide aux chômeurs.* Le nouvel arrêté du Conseil fédéral amène des changements heureux et d'autres qui le sont moins. Le partage des charges entre le canton et les communes est plus équitable. La loi cantonale du 6 décembre 1931 a été en partie abrogée par voie d'ordonnance, ce qui peut prêter à discussion.

L'examen du nouveau régime montre qu'il y a une nette amélioration sur le passé. Les communes moins touchées par le chômage participeront au subventionnement des caisses de chômage dans une plus forte mesure. Il s'agit d'abord d'établir des barèmes, non par commune, mais par caisse de chômage. Pour une caisse de chômage avec des charges minimales, les communes pourraient être appelées, quelle que soit leur situation financière ou la densité du chômage, à payer 75 % des charges incombant au canton. Pour une caisse avec de lourdes charges, les communes ne verseraient, suivant les cas, que le 25 % de la part cantonale de subventionnement. Les nouveaux arrêtés prévoient aussi des subventions pour l'adaptation professionnelle, changement de métier, cours de perfectionnement. Les frais d'administration des caisses de chômage seront subventionnés, mais il est fait abstraction de toute aide aux administrations communales dont les charges résultant du chômage seront très élevées.

Il est décidé de prendre contact avec les autorités cantonales pour éclaircir les points encore incertains de la nouvelle législation fédérale et cantonale en la matière.

*Situation économique des Franches-Montagnes.* Les bases économiques des communes paraissent détruites. Il y a moins de dettes, mais en revanche aucune possibilité de rétablissement. Pour sauvegarder l'autonomie des communes, il faudrait les préserver du surendettement et fixer une limite maximum des dettes qu'elles peuvent contracter. Il faudrait créer une fiduciaire pour les

communes afin d'éviter le retour de faits regrettables constatés assez souvent ces dernières années.

Dans les Franches-Montagnes, il faut prévoir des mesures qui relèvent autant de l'initiative privée que de la législation. La possibilité d'un dégrèvement fiscal pour les communes de haute altitude devrait être étudiée de façon approfondie.

### **8. Commission forestière**

*Rapport présenté par le président de la commission,  
M. Maillat, à Delémont*

Dans le courant de l'année écoulée, notre Commission forestière a continué à voir son activité quelque peu bridée par la situation exceptionnelle faite à notre pays par la guerre. Une fois de plus les Autorités fédérales ont dû faire appel aux ressources de la forêt pour en tirer les produits susceptibles de diminuer dans la mesure du possible le manque de matières premières dont la population et l'armée sont privées ensuite de l'isolement économique dans lequel se trouve notre pays. Bon gré mal gré on surexploite nos massifs boisés pour permettre à la vie économique de continuer à se manifester tant bien que mal, et l'appel des Autorités n'a pas été lancé en vain : la forêt n'a pas refusé au peuple suisse l'énorme sacrifice qui lui a été demandé.

En 1942 déjà, le Département fédéral de l'Intérieur (dont dépendent les services forestiers), avait demandé aux cantons d'étudier une refonte de leurs administrations forestières pour permettre l'introduction en Suisse d'une gestion plus intensive de la forêt. Donnant suite à cette suggestion, la Direction des forêts du canton de Berne fit élaborer un projet que le personnel forestier technique eut le loisir d'analyser et de discuter. Ce projet ne trouva pas l'approbation des techniciens et la Direction des forêts en présenta un autre susceptible de donner satisfaction à quiconque. Ce projet prévoyait la division du territoire cantonal bernois en 25 arrondissements forestiers (jusqu'à présent 19, dont un non pourvu). Cette conception, qui aurait permis d'améliorer grandement la gestion de nos forêts publiques, n'eut malheureusement pas l'heur d'être agréée par le Gouvernement, qui décida de soumettre au Grand Conseil un projet de refonte du service forestier portant à 22 le nombre des arrondissements. Bien que le projet de décret du Conseil-exécutif soit daté du 28 mai 1943, il ne fut communiqué aux agents du service forestier que le 23 juillet, pour une raison que nous ignorons. Après avoir passé au crible de tous les rouages législatifs réglementaires, le projet de décret du Conseil-exécutif fut présenté au Grand Conseil. Et ce fut le commencement de la fin... Mise au courant des laborieuses tractations en cours, notre Commission forestière convoqua une assemblée à laquelle furent conviés Messieurs les Députés jurassiens, Messieurs les inspecteurs forestiers du Jura et Messieurs les représentants des communes jurassiennes membres de l'A.D.I.J.

Cette assemblée se réunit à Delémont le 3 septembre 1943. Elle donna l'occasion à deux membres de notre Commission de brosser un tableau de la situation actuelle du pays et plus spécialement du Jura au point de vue de l'économie forestière, tableau montrant clairement que le projet de décret du Conseil-exécutif ne peut en aucun cas donner satisfaction au Jura, où le nombre des arrondissements forestiers doit être augmenté dans une mesure plus grande que celle permise par ce projet.

Au cours de l'intéressante discussion qui suit ces exposés, Messieurs les Députés, dont plusieurs font partie de la Commission préconsultative du Grand Conseil, exposent le point de vue de cette Commission. Ils ne se font



aucune illusion et ne cachent pas leur appréhension à l'assemblée. Il faudra agir avec beaucoup de diplomatie pour arriver à faire adopter un projet portant à 25 le nombre des arrondissements forestiers bernois, ce qui aurait pour corollaire la création de 9 arrondissements jurassiens (jusqu'à présent 6).

Messieurs les Députés présents à l'assemblée sont unanimes à reconnaître la nécessité de doter le Jura de 9 arrondissements forestiers. Il n'en est malheureusement pas de même pour certains autres membres du Grand Conseil, voire de la Commission préconsultative qui, pour des raisons vraiment incompréhensibles, préconisent le maintien du statu quo.

L'assemblée est levée sous l'impression bien nette que la nécessité s'impose pour le Jura de posséder 9 arrondissements forestiers et Messieurs les Députés sont priés de mettre tout en œuvre pour faire partager leur opinion par notre assemblée législative bernoise.

A l'heure actuelle cette importante question n'a pas encore trouvé sa solution. Elle a déjà été discutée au cours de deux sessions du Grand Conseil, et chaque fois son renvoi a été décidé. Dans les milieux parlementaires bernois, on a l'impression que la députation jurassienne aura beaucoup de peine à faire admettre son point de vue. On craint même que la question de la refonte du service forestier cantonal bernois soit enterrée définitivement lors de sa prochaine discussion au Grand Conseil.

Ces perspectives n'ont certes rien de réjouissant, car il s'agit en somme de l'avenir de notre patrimoine forestier, l'une des plus grandes richesses du pays jurassien dont nous ayons le droit de jouir pleinement, mais auquel nous devons aussi vouer tous nos soins afin de pouvoir le remettre en parfait état à nos descendants.

Depuis longtemps on estime à juste titre que les nouvelles méthodes de sylviculture ne peuvent produire leurs effets que si les inspecteurs forestiers se vouent entièrement à leurs tâches techniques et plus spécialement au martelage de toutes les coupes. Inutile de dire que les surexploitations imposées par la guerre rendront la réalisation de ce vœu encore plus urgente, si nous ne voulons pas voir nos forêts subir un dommage irréparable.

Notre Commission forestière ne pouvait pas rester à l'écart de cette question vitale pour l'avenir de la forêt jurassienne. Quoi qu'il adienne notre association aura fait son devoir en intervenant dans un domaine dont l'importance au point de vue des intérêts du Jura n'échappe à personne, et il est regrettable de constater que ces intérêts sont, hélas ! beaucoup trop souvent relégués à l'arrière-plan, voire combattus par certains citoyens qui pourtant se targuent à tout propos d'être de bons Jurassiens !

Notre Commission forestière, toujours en éveil, aura certainement l'occasion de s'occuper encore d'autres questions actuellement à l'ordre du jour, et nous osons espérer que ses efforts, s'ils sont soutenus comme ils le méritent, aideront à sauvegarder les intérêts de notre cher et beau Jura.

## 9. Protection des sites (Heimatschutz)

*Rapport présenté par le président de la commission,  
M. F. Reusser, à Moutier*

Les travaux de cette commission ont été quelque peu réduits pendant l'exercice écoulé, par suite de diverses circonstances. Elle a été appelée à intervenir dans trois cas qui tous concernent la petite ville de St-Ursanne, un des plus beaux, sinon le plus beau, des témoins des âges révolus, que possède le Jura bernois.



Un propriétaire avait fait le projet de construire de grandes lucarnes sous le toit de son bâtiment, ce qui aurait nui au cachet ancien du quartier. Ces lucarnes ont été établies, mais selon des plans remaniés. Elles sont beaucoup plus petites qu'elles n'étaient prévues et n'ont ainsi pas l'aspect choquant que primitivement l'on était en droit de craindre.

La commune a fait rénover la porte de la ville, à l'entrée du pont sur le Doubs, et nous avons été à même de présenter quelques suggestions à l'architecte qui en a tenu compte dans la mesure du possible.

Un autre propriétaire voulait, pour des raisons d'économie, faire à l'étage supérieur de sa maison, des encadrements de fenêtre en bois plutôt qu'en pierre de taille. Cette affaire a aussi trouvé sa solution.

Nous prions nos membres de bien vouloir signaler à la commission les objets menacés et qui sont dignes d'intérêt. Il faut le faire à temps, avant que l'irréversible soit consommé, comme c'est souvent le cas.

### Conclusion

Nous sommes arrivés au terme de notre rapport et nous espérons qu'il aura eu l'heur d'intéresser nos collaborateurs et nos membres. Qu'il nous soit permis de remercier très cordialement tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont soutenus dans nos efforts et nous ont prodigué des encouragements. La sympathie dont nous nous sentons entourés, nous donnera la force et le courage de suivre la voie que nous nous sommes tracée.

« Le présent appartient aux hommes, l'avenir est à Dieu. » Les temps sont trop incertains pour que nous puissions faire autre chose que de réaliser au jour le jour ce que le devoir nous impose, de travailler au bien du pays dans la vigilance et la sérénité et d'échafauder des projets qui seront peut-être des châteaux en Espagne. Mais le rêve est proche parent de l'espoir.

« Fais ce que doit, advienne que pourra. »

Moutier, le 28 février 1944.

*Au nom du comité de l'A.D.I.J. :*

Le président,  
F. REUSSER.

Le secrétaire,  
R. STEINER.

## Extrait des comptes de l'exercice 1943

### Caisse

#### Recettes

1. Subventions . . . . .	8'051.—	
2. Cotisations . . . . .	7'545.15	
3. Intérêts des capitaux . . . . .	855.10	
4. Bulletin . . . . .	6'182.27	22'633.52

#### Dépenses

1. Administration et commissions . . . . .	4'446.65	
2. Subventions . . . . .	300.—	
3. Cotisations . . . . .	189.55	
4. Bulletin . . . . .	7'747.80	
5. Imprimés . . . . .	439.40	12'823.40

Boni de l'exercice 9'810.12

### Etat de fortune

#### Actif :

1. Mobilier . . . . .	1.—	
2. Titres . . . . .	500.—	
3. Disponibilités :		
Caisse . . . . .	53.23	
Compte de chèques . . . . .	5'790.36	
Dépôts . . . . .	6'427.75	12'271.34
4. Fonds de réserve . . . . .	33'966.30	33'966.30
5. Avances au Secrétariat . . . . .	250.—	
Total de l'actif		46'988.64

#### Passif :

Aucune dette . . . . .	—.—	
Fortune nette		<span style="border-bottom: 3px double black;">46'988.64</span>

### III. BILAN

Fortune nette au 31 décembre 1943 . . . . .	46'988.64	
Fortune nette au 31 décembre 1942 . . . . .	37'178.52	
Augmentation de fortune		<span style="border-bottom: 3px double black;">9'810.12</span>

Delémont, le 4 février 1944.

Le rendant-compte :  
H. FARRON.